

**ART ET CREATION  
38500 COUBLEVIE**

Association n° 0381018788

Agrément Jeunesse et Sport n°38 05 042

PROFESSEUR : **Anne MACIAS**

Le vendredi de 14h à 16h30 – 13 séances

**INSCRIPTION 2026-2027**

UNE FICHE PAR ATELIER EN CAS D'ADHESIONS MULTIPLES

NOM DE L'ELEVE

PRENOM

ADRESSE :

COMMUNE :

E.MAIL :

TELEPHONE :

AUTORISEZ-VOUS LA PARUTION DE VOS ŒUVRES SUR INTERNET ?

OUI

NON

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SANS LE PAIEMENT INTEGRAL DE LA COTISATION

Comme prévu par le règlement de l'association, l'engagement est annuel. En cas d'abandon de l'activité en cours d'année par un adhérent, les sommes non encaissées resteront dues.



J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION ET JE L'ACCEPTE.

SIGNATURE :

DATE :

<b>ADHESION ANNUELLE</b>	RESIDANT A COUBLEVIE :	30 €	
<i>A INCLURE SUR LE 1ER CHEQUE</i>	RESIDANT EXTERIEUR :	32 €	
<i>EN CAS DE PAIEMENT EN 3 FOIS.</i>	2ème MEMBRE COUBLEVIE	25 €	
	2ème MEMBRE EXTERIEUR	27 €	
PARTICIP. AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL			15 €
PARTICIP. AUX ACHATS DE MATERIEL COLLECTIF			5 €
<b>COTISATION ANNUELLE POUR 32h30 H DE COURS/AN :</b>			<b>163 €</b>
<b>MONTANT TOTAL ANNUEL DU A L'ASSOCIATION :</b>			

Etablir 1 ou 3 chèques par adhérent - Encaissement : 1/10 - 1/01 – 1/04  
Adhésion et participations aux frais incluses sur le 1er chèque  
Se référer au tableau joint pour le montant des chèques

**RESERVE A L'ASSOCIATION**
